



Saisie sur compte par huissier mandaté par l'ircem sans notification

Par **A.go**, le **12/09/2024** à **18:48**

Bonjour,

Je viens d'être saisi sur mon compte bancaire sans aucune notification de qui que ce soit

L'intitulé sur mon compte m'indiquait une étude d'huissier. J'ai pris contact et là ils m'apprennent que c'est l'ircem qui les a mandaté.

Pour résumer l'ircem m'a versé des indemnités pour un arrêt maladie de 09/2019 à 04/2021.

Apparemment ils m'auraient envoyé un courrier en 2023 mais je n'habitais plus à cette adresse et l'huissier y serait passé en janvier 2024

Aujourd'hui l'huissier veut que je signe un acquiescement de cette dette afin de récupérer la somme de 840€ bloquée par ma banque. La somme totale étant de base de 4000€ de base mais est arrivée à 6700€ aujourd'hui.

Je souhaiterais savoir déjà s'ils ont le droit vu que je n'ai jamais reçu de notification de qui que ce soit. De plus autant de temps après.

Et dois-je signer cet acquiescement?

Merci

Par **Fructidor**, le **12/09/2024** à **20:53**

Bonjour

Si vous avez changé d'adresse sans leur signaler, cela n'a pas empêché l'action de suivre son cours.

Une saisie sur compte n'est notifiée que postérieurement, l'huissier de justice doit informer le débiteur dans un délai de 8 jours suivant la signification de la saisie à la banque.